

PREMALPA

Descriptif de formation

Le 20 octobre 2021, le Conseil d'État neuchâtelois a adopté un nouvel arrêté portant modification du *RASI* – Règlement sur l'Autorisation d'exploitation et la Surveillance des Institutions. Ce nouveau *RASI* (voir en particulier les articles 32a et 33) rend obligatoire la présence d'un-e professionnel-le formé-e à la prévention de la maltraitance dans les EMS.

PREMALPA est un concept de formation s'inscrivant dans une perspective de perfectionnement professionnel et permettant de répondre à cette exigence légale par la transmission de connaissances et compétences spécifiques aux collaborateurs-trices qui, quel que soit leur secteur d'activité, endossent ce rôle de référent-e institutionnel-le en prévention de la maltraitance.

Depuis plusieurs années, le Service cantonal de la santé publique (SCSP) promeut l'organisation de cette formation et la soutient financièrement en finançant la moitié de son coût total.

Les buts visés par le cours PREMALPA sont l'amélioration de la détection précoce des situations à risque ou avérées de maltraitance et de la prise en compte des éléments constitutifs pour y apporter une meilleure réponse.

Les objectifs du SCSP sont ainsi de soutenir, au sein des institutions, les stratégies de prévention et d'analyse des situations de maltraitance, la mise en place d'actions correctrices, ainsi que la prise en charge des victimes en les orientant dans le réseau si nécessaire.

Créé par la fondation *Charlotte Olivier*, le concept de formation PREMALPA date de 2003. Il est désormais porté par l'association pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées Alter Ego (www.alter-ego.ch). Le contenu de cette formation, dispensé sur trois jours, est spécifiquement adapté afin qu'il corresponde aux problématiques actuelles et aux ressources existantes au sein de chaque canton.

Contenu de la formation

Le plus souvent subtile, insidieuse et non intentionnelle, la maltraitance envers les personnes âgées peut prendre de multiples formes. Des outils et une vigilance au quotidien sont nécessaires pour prévenir et, cas échéant, y faire face.

- Objectifs**
- ▶ Améliorer la détection précoce des situations
 - ▶ Analyser les situations à l'aide d'un cadre de référence
 - ▶ Identifier des pistes de solution
 - ▶ Soutenir les victimes de maltraitance et les orienter dans le réseau
 - ▶ Soutenir ses collègues et son institution dans la gestion de cette problématique
 - ▶ Développer des stratégies de prévention

- Contenu**
- ▶ Définition de la maltraitance, les différents types et conséquences sur la santé
 - ▶ Facteurs de risque et clignotants d'alerte
 - ▶ Outils d'évaluation et d'analyse de situation, piste d'actions
 - ▶ Réseau et ressources spécifiques
 - ▶ Rôle de la personne référente
 - ▶ Actions de prévention

Durée 3 jours

Horaire 8h00 – 16h30

Prix CHF 270 (y compris repas de midi et support de cours)

Neuchâtel, 31 mars 2022